



1. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Aucun achat requis.

Pour participer au concours, il suffit de remplir le formulaire de candidature soit en passant par le site Web du 94.7 Rouge FM ou directement sur le [site Web de la TREM](#).

Les candidatures seront acceptées à partir du 29 septembre 2021, et ce jusqu'au 22 avril 2022.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Générales

- L'élève ou l'étudiant dont la candidature est déposée doit être inscrit/inscrite dans un établissement d'enseignement de la Mauricie pour l'année en cours, soit 2021-2022;
- Les élèves et étudiants de tous les niveaux scolaires sont admissibles : préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle (FP), formation générale aux adultes (FGA), collégial et universitaire.

Particulières

- Tous les élèves ou étudiants sélectionnés seront nommés sur les ondes du 94.7 Rouge FM. Ils doivent donc accepter que leur nom soit publié;
- Tous les élèves ou étudiants sélectionnés devront fournir une photo d'eux qui sera diffusée sur les réseaux sociaux de la TREM et de la station de radio 94.7 Rouge FM;
- Les parents ou tuteurs des élèves ou étudiants âgés de moins de 18 ans qui auront été sélectionnés devront signer un consentement parental pour permettre la diffusion du nom et de l'image des mineurs.

3. RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

3.1. La candidature de l'élève ou de l'étudiant devra être soumise par une personne faisant partie de son entourage. Cela peut être un membre de sa famille (parent, grand-parent, oncle, tante, etc.), un enseignant, un intervenant, un tuteur légal, un ami, un employeur, etc.

3.2. Une sélection sera effectuée par l'équipe de la TREM parmi toutes les candidatures reçues. Cette sélection sera basée sur les conditions d'admissibilité et sur l'histoire racontée. Toutes les trois semaines, deux candidats sélectionnés seront mis en lumière dans une capsule honorifique diffusée sur les ondes du 94.7 Rouge FM.

3.3. La personne ayant déposé la candidature de l'élève ou de l'étudiant sélectionné sera d'abord contactée par un membre de l'équipe de la TREM. Dans le cas où le candidat ne réside pas à la même adresse que la personne contactée, cette dernière devra s'assurer de mettre la TREM en contact avec le candidat sélectionné, s'il a 18 ans et plus, ou le parent/le tuteur légal dans le cas d'un candidat âgé de moins de 18 ans. Elle aura un délai de 48 heures pour le faire.

3.4. Si le délai de 48 heures ouvrables n'est pas respecté, la TREM se réserve le droit d'annuler la sélection compte tenu des délais de production à respecter pour la diffusion de la capsule honorifique.

3.5. Le candidat sera ensuite informé de sa nomination et devra, pour la valider, fournir une photo et consentir à la diffusion de celle-ci sur les réseaux sociaux de la TREM et ceux du 94.7 Rouge FM. Il devra également accepter que son nom soit mentionné dans la capsule honorifique, diffusée sur les ondes du 94.7 Rouge FM. Dans le cas où le candidat retenu est âgé de moins de 18 ans, le parent ou le tuteur légal sera avisé et devra fournir un consentement parental écrit pour permettre la diffusion de son nom et de sa photo, comme mentionné précédemment.

3.6. Dans le cas où le consentement ne serait pas obtenu, la TREM devra annuler la sélection du candidat.

3.7. Il y aura un délai de 48 heures ouvrables pour procéder à l'envoi de la photo exigée. Dans le cas où la photo ne serait pas reçue à temps, la TREM se verra dans l'obligation d'annuler la sélection du candidat.

4. PRIX

4.1. Tous les candidats sélectionnés ainsi que les personnes ayant soumis la candidature de ces derniers seront invités au *Gala Reconnaissance*, qui aura lieu le 10 juin 2022 à Espace Shawinigan.

4.2. Tous les candidats sélectionnés seront des lauréats du gala et recevront chacun un prix d'une valeur de 250\$ au cours de cette soirée.

4.3. Dans le cas où un candidat sélectionné ne peut assister au Gala Reconnaissance, il doit en aviser la TREM le plus rapidement possible.

4.4. Les prix devront être acceptés tels qu'ils sont décrits au présent règlement et ne pourront en aucun cas, être en totalité ou en partie transférés à une autre personne, substitués à un autre prix ou être échangés contre de l'argent, sous réserve de ce qui est prévu au présent règlement.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

5.1. Les personnes ayant soumis une candidature reconnaissent expressément que ce concours n'est pas associé, ni géré, ni commandité par Facebook. La responsabilité de Facebook n'est en aucun cas engagée par la tenue de ce concours.

5.2. En s'inscrivant au concours, celles-ci acceptent également de respecter les conditions et règlements décrits ci-haut.

5.3. Toute information transmise dans le formulaire de participation qui est erronée, incomplète, incompréhensible ou encore frauduleuse sera automatiquement rejetée.

5.4. Les personnes ayant soumis une candidature ainsi que les lauréats dégagent irrévocablement les partenaires de *Avis de recherche* et du *Gala Reconnaissance*, les commanditaires des prix, Facebook, les commanditaires et les fournisseurs de matériel et de services, leurs sociétés affiliées ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs (les « Parties exonérées ») de toute responsabilité quant à tout dommage ou toute perte pouvant découler de la participation à *Avis de recherche* ou pouvant découler de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix, ou pouvant découler des prestations de services en rapport avec ledit prix.

5.5. Les lauréats acceptent le prix sans garantie légale ou autre de la part des Parties exonérées.

5.6. Si un lauréat refuse d'accepter le prix, cela libère les Parties exonérées de toute responsabilité et obligation vis-à-vis du candidat.

5.7. Les Parties exonérées n'assument aucune responsabilité quant à la défaillance de tout site Web utilisé aux fins du concours, ni pour aucun problème ou défaillance technique de tout réseau ou ligne de téléphone, système informatique en ligne, serveur, fournisseur d'accès, équipement informatique, logiciel, échec de tout courriel à être reçus en raison de problèmes techniques ou autres, de congestion sur le réseau Internet ou sur tout site Web, ou toute combinaison de ces raisons, y compris les dommages causés à l'équipement informatique du participant, ou de toute autre personne, pouvant découler de leur participation.

5.8. Les Parties exonérées n'assument aucune responsabilité pouvant résulter de pertes, retards, erreurs d'adresse, erreurs d'impression ou toutes autres erreurs en lien avec *Avis de recherche*.

5.9. Tous les renseignements personnels demandés seront utilisés uniquement par la TREM et le 94.7 Rouge FM. Ces renseignements ne serviront à aucune autre fin sans le consentement des candidats ou de leurs parents/tuteurs. En fournissant ces renseignements, les candidats consentent à leur utilisation aux fins indiquées.

5.10. En cas d'annulation du *Gala Reconnaissance*, les prix seront envoyés par la poste à tous les lauréats.